



snipat

Syndicat des agents du ministère de l'intérieur

SÉCURITÉ ?

DÉSOLÉ, CE N'EST PAS PRÉVU...

Devinette : sur la voie publique, dans un véhicule de police, comment différencier un personnel technique qui emmène un véhicule en révision du mécanicien qui teste le véhicule lors de ladite révision ?



Réponse :

par le port d'un gilet pare-balles attitré...

DANS LE PREMIER CAS, L'AGENT NE PORTE QU'UN GILET PARE-BALLES DE RÉSERVE, QUAND C'EST POSSIBLE ...

Peuvent être dotés :

- "les mécaniciens qui réparent et doivent essayer les véhicules sérigraphiés sur la VP"
- "les personnels CRS qui doivent livrer les repas sur la VP"
- "les PTS qui font les constatations et prélèvements sur la VP"

À noter : une dotation individuelle pour les agents d'accueil en poste dans des commissariats est en cours d'examen... **mais aucune réflexion pour la situation décrite ci-dessus !**

**NOTRE PRIORITÉ :
LA SÉCURITÉ POUR TOUS !**